Image not found or type unknown

Bail commercial et indivision

Par **persillette**, le **13/12/2011** à **16:04**

Bonjour, je voulais savoir si lorsque l'on est propriétaire d'un fonds de commerce et que le propriétaire des murs nous dit que l'immeuble est en indivis avec son fils âgé de 15 ans, ce dernier peut s'opposer à quelconque action, ou s'il doit attendre d'avoir 18 ans?
En bref, peut il faire quelque chose concernant le bail commercial?

Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés